

Le 14 décembre 2016

Madame Lynda Carrier
Coordonnatrice de commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Sujet: Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif – Réponses aux questions de la commission du BAPE

Madame la Coordonnatrice,

Le 5 décembre dernier, vous nous avez adressé une question relativement au projet du Réseau électrique métropolitain. Il nous fait plaisir, par la présente, de vous fournir la réponse à la question formulée.

Question 1 :

En prenant pour hypothèse la tarification actuelle, quel est l'achalandage minimal permettant de couvrir les coûts d'exploitation et les dépenses d'immobilisation et son évolution sur une période de 10 et 20 ans ? Présenter la courbe de revenus et de rendement anticipés en fonction de différents niveaux d'achalandage allant de l'achalandage actuel à un achalandage maximal anticipé.

Réponse 1 :

En prenant l'hypothèse de la facturation à l'ARTM d'un coût passager-km équivalent au coût moyen passager-km actuel des différents opérateurs, l'achalandage présenté dans l'étude de SDG de novembre 2016 (cas de base) permet de couvrir les coûts d'exploitation ainsi que les dépenses d'immobilisation du REM. Des discussions sont en cours avec le gouvernement du Québec pour valider les hypothèses de rendement anticipé et ne sont pas finalisées. Par conséquent, la figure demandée ne peut être fournie à l'heure actuelle.

Espérant que ces réponses répondent aux questions formulées, je vous prie de recevoir, madame la Coordonnatrice, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Virginie Cousineau

Directrice, Affaires publiques